

L'Ancien Régime et la Révolution, 1856, d'Alexis de Tocqueville.

Frédéric Richard

Thématique de la centralisation.

Tocqueville montre dans le Livre II du Chapitre II que contrairement aux idées reçues la centralisation en France n'est pas née avec la Révolution Française, mais qu'elle est apparue à l'époque de l'Ancien Régime. Il indique même que c'est le seul élément de l'organisation sociale et politique de l'Ancien Régime qui ait survécu à la Révolution.

Il montre tout d'abord que la société d'Ancien Régime était une mosaïque de corps composés de provinces, de villes, de cours de justices comme les Parlements, d'offices achetés par leurs détenteurs, ...Chaque corps ayant son règlement, son statut, son mode de fonctionnement et de désignation des autorités, ...en un mot ses privilèges et ses prérogatives. L'Ancien régime possédait une organisation sociale atomisée, fragmenté et profondément inégalitaire. Les pouvoirs de chaque corps n'étaient pas clairement délimités et définis, ils se confondaient, se chevauchaient et s'entrechoquaient comme l'indique Tocqueville.

Face à cette société atomisée, le pouvoir monarchique, dans le cadre de la Monarchie Absolue, va construire à partir du XVIIème siècle, et notamment le règne de Louis XIV, une organisation administrative centralisée qui ne dépendait que du roi. Elle se composait du Conseil du roi composé de ministres et notamment du Contrôleur Général, une sorte de Premier Ministre. Au niveau régional, on avait l'intendant qui administrait une généralité, et au niveau local le subdélégué qui administrait un canton. Ces fonctionnaires étaient d'origine relativement modeste, ils étaient payés, nommés et renvoyés par le roi quand ce dernier le décidait. Ils n'étaient pas propriétaires de leurs charges comme les officiers, ils ne dépendaient pas non plus de liens d'amitié, familiaux, clientélistes... Les intendants, par exemple, ne pouvaient pas être originaires de la région où on les nommait. Dans son introduction de la Démocratie en Amérique, Tocqueville évoque cette volonté des rois de France d'éviter d'engager des nobles et de préférer des roturiers plus malléables et dociles, cela permettait aussi d'abaisser la noblesse et de mieux la contrôler. Tocqueville appelle ces souverains, les rois niveleurs Ces nouvelles autorités avaient un pouvoir immense dans le domaine, administratif, judiciaire, fiscal...Le Livre Chapitre V montre clairement que ce pouvoir de l'administration royale ne cessa de se renforcer au XVIIIème siècle, la société étant de plus en plus complexe et changeante, le champ d'action de ce pouvoir centralisé se renforça constamment et imposa des règles communes à tous. Ce ne fut pas une évolution planifiée, mais inconsciente et progressive, le reflet aussi d'une tendance qui caractérise tous les pouvoirs à se consolider et à s'unifier selon Tocqueville

Il montre que la seule résistance réelle fut celle des parlements, des cours de justice qui possédaient également un pouvoir législatif, donc politique. En effet, les parlements et notamment celui de Paris, le plus puissant, avait le pouvoir de bloquer les décisions royales (les ordonnances), par exemple en matière fiscale.

2) Que est l'intérêt de son analyse d'un point de vue sociologique?

L'analyse de Tocqueville présente un grand intérêt du point de vue sociologique. Il montre tout d'abord la complexité de l'organisation sociale à une époque historique donnée. Dans le Livre II Chapitre V, Il montre que la centralisation de la Monarchie Absolue d'Ancien Régime s'est implantée peu à peu, sans détruire l'organisation d'Ancien Régime. Les nouvelles structures institutionnelles cohabitaient avec les anciennes. Il montre que les intendants cohabitaient avec les gouverneurs des provinces. Ces derniers n'avaient souvent plus qu'un pouvoir honorifique, mais ils existaient encore.

Il montre surtout que pour comprendre une organisation sociale et politique, il faut dépasser l'évènement historique comme la Révolution Française et analyser le fait social sur la longue durée. Il montre que la centralisation moderne de la Révolution est l'héritage de la Centralisation monarchique. Il va même plus loin et montre que la centralisation d'Ancien Régime est le commencement de la Révolution, que la Révolution Française est l'aboutissement et le signe de cette centralisation, selon Tocqueville il n'y aurait pas eu la Révolution sans la centralisation de l'Ancien Régime. Il montre que la Révolution n'est pas la rupture que l'on présente. Ainsi, le préfet créé en 1800 par le Consulat, représentant du pouvoir central, est l'héritier de l'intendant. Comme sociologue, il a un point de vue différent de celui de nombreux historiens qui voient la Révolution comme un changement radical.

La démarche de Tocqueville est sociologique car elle est aussi comparative. Il compare divers systèmes d'organisation sociale. Ainsi, il montre que la centralisation d'Ancien Régime dans la colonie française du Canada est plus visible qu'en France. L'absence de structures d'Ancien Régime comme la noblesse, le clergé...fait qu'aucun obstacle ne s'oppose à la centralisation au Canada. Il montre alors que la centralisation devient contraignante, c'est-à-dire tyrannique, qu'elle s'occupe de tout, dans le moindre détail. Son travail comparatif s'ouvre aussi alors au monde anglo-saxon. Il montre que dans les 13 colonies anglaises d'Amérique du Nord (les futurs Etats-Unis), c'est la décentralisation qui s'impose. Les pouvoirs locaux, les municipalités, ont une forte autonomie, il les décrit comme des petites républiques. Il oppose deux modernités, la française qui s'appuie sur l'égalité mais avec un pouvoir autoritaire, et le monde américain qui associe l'égalité avec la liberté. Il relie ainsi le livre l'Ancien Régime et la Révolution avec son livre antérieur De la Démocratie en Amérique (voir introduction de ce livre).

La continuité de la centralisation d'Ancien Régime et de l'époque postrévolutionnaire est aujourd'hui fortement remise en question par des auteurs comme Pierre Rosanvallon et François-Xavier Emmanuelli. Ce dernier montre notamment la différence essentielle entre l'intendant d'Ancien Régime et le préfet de l'époque contemporaine.

François Xavier Emmanuelli : *Un Mythe de l'absolutisme bourbonien : L'Intendance, du milieu du 17e siècle à la fin du 18e siècle (France, Espagne, Amérique)*, Université de Provence , Aix, 1981

Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Le Seuil, L'Univers historique, 1990 ; coll. Points Histoire, 1993 et 1998

